

## **Avis adopté**

Séance plénière du 24 janvier 2023

### *Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée*

#### **Déclaration du groupe UNSA**

Cet avis dresse un constat étayé et documenté d'une pratique, aujourd'hui classée comme illégale, et pour autant extrêmement répandue dans l'ensemble de la société.

La France compte en proportion le plus grand nombre de personnes de 15-64 ans ayant au cours de leur vie consommé un jour du cannabis d'après l'observatoire européen des drogues et des toxicomanies avec 45% quand l'Allemagne est à 28,2% et les Pays Bas à 27,7%.

Pour autant, les consommateurs ne bénéficient pas de mesures de prévention efficaces et sont exposés à des produits non contrôlés dont la teneur en THC est en augmentation constante. De plus, la pénalisation de la consommation ne permet pas d'enrayer durablement les trafics et n'impacte pas la consommation sur les quantités. Pire, elle induit des formes supplémentaires d'iniquités sociales.

Ces constats soulevés dans l'avis, appellent un certain nombre de préconisations que le groupe UNSA voudrait souligner. Ainsi dans les mesures d'urgence que détaillent l'avis, l'UNSA souhaite attacher une grande importance aux objectifs :

→ de protéger les consommateurs, notamment les jeunes, par la mise en place d'une véritable politique de prévention et de réduction des risques,

→ de répondre aux enjeux de santé publique,

→ de limiter les incohérences et les injustices sociales engendrées par le système actuel en dépénalisant l'usage et la culture de cannabis à usage individuel tout en l'encadrant largement.

Cet avis s'appuie à raison, sur une consultation large du public en préconisant l'installation de dispositifs participatifs et consultatifs à l'échelle nationale et régionale pour réfléchir à un nouveau modèle de régulation du cannabis en France.

Enfin l'avis propose, au regard des multiples angles et questions que posent la consommation du cannabis, le développement d'une démarche holistique intégrant les enjeux de santé publique, sécuritaires, économiques, éducatifs et écologiques. La prise en compte des impacts sociaux, économiques pour penser une économie de substitution en faveur d'une réintégration dans l'économie normalisée est également un prérequis pour l'UNSA, préalable à un futur cadre législatif incluant une stratégie forte de prévention, en particulier chez les jeunes.

En conclusion, nous saluons un avis équilibré, prenant en compte l'ensemble des aspects et décrivant les étapes. Cependant cela ne pourra se mettre en place sans acceptabilité sociales et à la condition

que des moyens importants soient mis sur la prévention et la protection des mineurs comme le recommande l'avis.

Nous remercions la commission temporaire, notamment Monsieur le Président, ainsi que Fanny Arav, notre représentante, retenue ce jour par le comité de gouvernance de la convention citoyenne. Le groupe a voté l'avis.